

Président : François de MAZIÈRES

Sont présents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, M. Guy-Michel BEROCHE, Mme Amélie GOLKA, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc CLERMONT, Mme Juliette ESPINOS, Mme Patricia GISLE (suppléante de M. Patrice PANNETIER), Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, Mme Florence NAPOLY, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Laurence de PINS, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, M. Frédéric BUONO-BLONDEL (sauf délibérations n°2016-01-15 à 16), M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIE, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, M. Bruno DREVON, M. Didier BLANCHARD, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, Mme Corinne BEBIN, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS (sauf délibération n°2016-01-11), M. François-Xavier BELLAMY (sauf délibérations n°2016-01-05 à 16), M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Erik LINQUIER, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Liliane HATTRY, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE, M. Olivier DE LA FAIRE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, M. Benoît DE SAINT-SERNIN, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS et Mme Marie DENAISON.

Absents excusés :

M. Bernard DEBAIN a donné pouvoir à Mme Sonia BRAU,
Mme Frédérique KIBLER a donné pouvoir à M. Gilles CURTI,
M. Pierre SOUDRY a donné pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE,
Mme Géraldine LARDENNOIS a donné pouvoir à M. Marc TOURELLE,
Mme Magali LAMIR a donné pouvoir à M. Pascal THEVENOT,
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN,
Mme Pascale CHARTON,
M. Laurent DELAPORTE,
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN.

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 4 janvier 2016

Date d'affichage du compte-rendu : 13 janvier 2016

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

Titre : Commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay.

Syndicats en charge de la gestion de l'eau, du traitement et de la destruction des déchets :

- **Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF),**

- **Syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et de Saint-Cloud (SMGSEVESC),**

- **Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (SYCTOM),**

Désignation des représentants supplémentaires de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc suite à l'entrée de la commune de Vélizy-Villacoublay et à la démission de M. Ludovic Jamet.

- M. le Président, François DE MAZIERES, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5711-1 et suivants, L.5211-18 et suivants et L. 5216-5 II al 3 ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses article L.571-13 et R.571-70 à R.571-80 ;

Vu la loi n°2009-967 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009 ;

Vu l'arrêté préfectoral des Yvelines n°2015299-0001 du 26 octobre 2015 portant extension du périmètre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à la commune de Vélizy-Villacoublay ;

Vu la délibération n°2014-04-12 du 10 avril 2014 portant sur la désignation des représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein des organismes en charge de la gestion de l'eau, du traitement et de la destruction des déchets (SEDIF, SMGSEVEESC, SIDOMPE et SITRU) ;

Vu la délibération n°2014-04-14 du Conseil communautaire du 10 avril 2014, portant sur la désignation d'un représentant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc appelé à siéger au sein de la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay

La présente délibération a pour objet de désigner des représentants supplémentaires de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP) au sein de différents organismes extérieurs dont la CAVGP est membre.

Ces nouvelles désignations doivent avoir lieu suite à deux évènements : l'extension du périmètre de la CAVGP à la commune de Vélizy-Villacoublay et la démission de M. Ludovic Jamet qui représentait la ville de Jouy-en-Josas au sein du syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF) et du syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et de Saint-Cloud (SMGSEVEESC).

1/ Concernant la désignation de représentants de la commune de Vélizy-Villacoublay et de la commune de Jouy-en-Josas dans des syndicats de gestion de l'eau et au sein d'un syndicat de traitement des déchets :

- *Au sein du Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF)*

Conformément à l'article 6 des statuts du SEDIF, « le Comité syndical est composé [...] pour les EPCI, d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune membre de l'EPCI élus par l'assemblée délibérante de ce dernier ».

Par conséquent, il appartient au Conseil communautaire de désigner 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant pour la commune de Vélizy-Villacoublay ainsi qu'un représentant titulaire pour la commune de Jouy-en-Josas afin de remplacer M. Jamet, démissionnaire.

Se portent candidats pour la majorité:

SEDIF		
COMMUNES	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
JOUY-EN-JOSAS	Daniel Vermeire	Marc Bodin
VELIZY-VILLACOUBLAY	Frédéric Hucheloup	Bruno Drevon

- *Au sein du Syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et de Saint-Cloud (SMGSEVEESC).*

Conformément à l'article 6 des statuts du SMGSEVEESC, le Syndicat est administré par un Comité composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes et des conseillers communautaires des communes associées à raison d'un délégué par commune auquel s'ajoute(nt) :

- 1 délégué supplémentaire pour les communes de 10 000 à 19 900 habitants,
- 2 délégués supplémentaires pour les communes de 20 000 à 49 900 habitants,
- 3 délégués supplémentaires pour les communes de plus de 50 000 habitants,
- 4 délégués supplémentaires pour les communes de plus de 75 000 habitants,
- 5 délégués supplémentaires pour les communes de plus de 100 000 habitants,
- 6 délégués supplémentaires pour les communes de plus de 150 000 habitants.

Par conséquent, il appartient au Conseil communautaire de désigner un représentant titulaire pour la commune de Jouy-en-Josas (8 251 habitants) afin de remplacer M. Jamet, démissionnaire.

Se portent candidats pour la majorité:

SMGSEVESC		
COMMUNES	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLEANTS
JOUY-EN-JOSAS	Marc Bodin	Daniel Vermeire

- *Au sein du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (SYCTOM).*

Conformément à l'article 6 des statuts du SYCTOM, chaque commune membre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc dispose d'un représentant appelé à siéger au sein des comités syndicaux du SYCTOM.

La commune de Vélizy-Villacoublay étant membres du SYCTOM, il appartient au Conseil communautaire de désigner un délégué.

Se porte candidat pour la majorité:

SYCTOM	
COMMUNE	DÉLÉGUÉ
VELIZY-VILLACOUBLAY	Frédéric Hucheloup

2/ Concernant la désignation de représentants au sein de la Commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay :

Pour mémoire, la CAVGP agit en lieu et place des communes membres en matière de gestion des nuisances sonores, au titre de sa compétence « protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ». Dans le cadre de l'entrée de la commune de Vélizy-Villacoublay dans la CAVGP, elle doit redésigner un représentant titulaire et un représentant suppléant appelés à siéger au sein de la commission consultative de l'Environnement (CCE) de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay.

Se portent candidats pour la majorité:

CCE de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay	
DÉLÉGUÉ TITULAIRE	DÉLÉGUÉ SUPPLEANT
Bruno Drevon	Jean-Pierre Conrié

En application des articles L.5211-1 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, les votes ont lieu au scrutin secret ou, si le Conseil communautaire le décide à l'unanimité, au scrutin public.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *de procéder au scrutin public à l'élection des nouveaux délégués titulaires et suppléants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP) appelés à siéger au sein du comité syndical du Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF),*

les résultats du vote étant les suivants :

- *votants (incluant les pouvoirs) : 75*
- *suffrages exprimés : 75*

Et les candidats ayant obtenu les résultats suivants :

- pour la commune de Jouy-en-Josas :

<i>- M. Daniel Vermeire</i>	<i>Délégué titulaire</i>	<i>75 voix</i>
<i>- M. Jean-Marc Bodin</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>75 voix</i>

- pour la commune de Vélizy-Villacoublay :

- M. Frédéric Hucheloup	Délégué titulaire	75 voix
- M. Bruno Drevon	Délégué suppléant	75 voix

de désigner les nouveaux délégués de la CAVGP pour siéger en tant que membres à voix délibérative au sein du comité syndical du SEDIF :

COMMUNES	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
JOUY-EN-JOSAS	M. Daniel VERMEIRE	M. Jean-Marc BODIN
VELIZY-VILLACOUBLAY	M. Frédéric HUCHELOUP	M. Bruno DREVON

- 2) de procéder au scrutin public à l'élection des nouveaux délégués titulaires et suppléants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP) appelés à siéger au sein du comité syndical du Syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et de Saint-Cloud (SMGSEVESC) ;

les résultats du vote étant les suivants :

- votants (incluant les pouvoirs) : 75
- suffrages exprimés : 75

Et les candidats ayant obtenu les résultats suivants :

- M. Jean-Marc Bodin	Délégué titulaire	75 voix
- M. Daniel Vermeire	Délégué suppléant	75 voix

de désigner en tant que membres à voix délibérative au sein du comité syndical du SMGESEVESC les nouveaux délégués de la CAVGP suivants :

COMMUNE	DÉLÉGUÉ TITULAIRE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT
JOUY-EN-JOSAS	M. Jean-Marc BODIN	M. Daniel VERMEIRE

- 3) de procéder au scrutin public à l'élection des nouveaux délégués titulaires et suppléants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP) appelés à siéger au sein du comité syndical du syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (SYCTOM) ;

les résultats du vote étant les suivants :

- votants (incluant les pouvoirs) : 75
- suffrages exprimés : 75

Et le candidat ayant obtenu les résultats suivants :

- pour la commune de Vélizy-Villacoublay :

- M. Frédéric Hucheloup	Délégué titulaire	75 voix
-------------------------	-------------------	---------

de désigner M. Frédéric HUCHELOUP, nouveau délégué de la CAVGP, pour siéger en tant que membre à voix délibérative au sein du comité syndical du SYCTOM.

- 4) de procéder au scrutin public à l'élection des nouveaux délégués titulaires et suppléants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP) appelés à siéger au sein de la Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay ;

les résultats du vote étant les suivants :

- votants (incluant les pouvoirs) : 75
- suffrages exprimés : 75

Et les candidats ayant obtenu les résultats suivants :
- pour la commune de Vélizy-Villacoublay :

- M. Bruno Drevon	Délégué titulaire	75 voix
- M. Jean-Pierre Conrié	Délégué suppléant	75 voix

de désigner, pour siéger en tant que membres à voix délibérative au sein de la commission consultative de l'Environnement (CCE) de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay, les nouveaux délégués de la CAVGP suivants :

DÉLÉGUÉ TITULAIRE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT
M. Bruno DREVON	M. Jean-Pierre CONRIE

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : **68**

Nombre de pouvoirs : **7**

Nombre de suffrages exprimés : **75** (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Pour le Président,
Par délégation,



Olivier BERTHELOT
Directeur général des services



Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2016_01_05

Résumé de l'acte : Commissions consultatives de l'environnement (CCE) de l'aérodrome de Vélizy-V...

Date de décision : 11/01/2016

Nature de l'acte : Délibérations

Classification : 5.3. Designation de représentants

Rédacteur : Armelle Salvador

AR reçu le : 19/01/2016 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20160111-2016_01_05-DE

Pièces jointes :

2016-01-05 ASSB - Représentants syndicats.pdf

Historique :

19/01/2016 12:18:03	Reçu	Tiphaine Le Dilhuit
19/01/2016 12:18:28	En cours de transmission	
19/01/2016 12:19:52	Transmis en Préfecture	
19/01/2016 12:25:32	Accusé de réception reçu	